



e-constat auto

Dossier de presse

Lancement de l'application e-constat auto

Lundi 1^{er} décembre 2014

Sommaire

Communiqué de presse

Page 3

L'e-constat auto :

- Le téléchargement Page 4
 - L'application officielle des assureurs français Page 5
 - Le mode d'emploi Page 7
 - Les supports de communication Page 10
-

L'Association française de l'assurance (AFA)

Page 11

Kit presse et contacts presse

Page 12

Communiqué de presse



Le 1^{er} décembre 2014



L'e-constat auto, application officielle des assureurs français, est téléchargeable gratuitement depuis le 1^{er} décembre 2014, sur Apple Store et Google Play.

Cette application permet aux assurés, à partir d'un smartphone, de déclarer directement leurs accidents matériels à leurs assureurs, sur le modèle du constat amiable automobile papier.

L'application e-constat auto concerne les accidents survenus à tous véhicules terrestres à moteur, immatriculés et assurés en France, et n'ayant pas entraîné de dommages corporels. Les Français recourent de manière croissante aux technologies mobiles. Le smartphone devient ainsi le moyen privilégié de gérer tous les aspects du quotidien. Les assureurs se devaient d'en tenir compte pour adapter leurs services aux attentes des assurés.

Simple, rapide et fiable, l'e-constat auto permet d'accélérer le traitement et le règlement des sinistres. L'application permet en effet de remplir son constat amiable en quelques minutes. On peut y joindre un croquis et des photos de l'accident. On signe ensuite avec le doigt sur l'écran du smartphone et la déclaration est envoyée directement à son assureur. L'assuré reçoit alors par SMS la confirmation de la prise en compte de sa déclaration et, par mail, le pdf du constat amiable.

Pour Bernard Spitz, Président de la FFSA et Président de l'Association française de l'assurance (AFA) et Pascal Demurger, Président du GEMA et Vice-président de l'AFA : « ***L'e-constat auto a été conçu pour simplifier la vie des assurés dans le moment parfois éprouvant que peut être l'accident de voiture ou de deux roues. Cette innovation est le fruit d'un travail collectif de 18 mois mené par les assureurs au sein de l'Association française de l'assurance. Elle illustre la volonté de notre secteur d'accompagner la montée en puissance du numérique dans la vie des assurés, en leur proposant des outils et des services nouveaux qui répondent à leurs attentes.*** »

Pour découvrir et télécharger l'application e-constat auto, rendez-vous sur : www.e-constat-auto.fr

Contacts presse AFA

FFSA

Benoît Danton

Tél. : 01 42 47 93 80 / 06 48 24 77 81

b.danton@ffsa.fr

GEMA

Nathalie Irisson

Tél. : 01 53 04 16 21 / 06 20 59 91 45

nathalie.irisson@gema.fr

L'application e-constat auto : le téléchargement

L'application est téléchargeable gratuitement depuis le 1^{er} décembre 2014 sur Apple Store et Google Play.

Vous pouvez télécharger l'e-constat auto :

- depuis le site officiel : www.e-constat-auto.fr
- ou directement sur :



L'e-constat auto : **l'application officielle des assureurs français**

L'e-constat auto permet de déclarer facilement et rapidement un accident matériel à son assureur sur le modèle du constat amiable automobile papier.

Cette application est le fruit d'un important travail collectif mené par les représentants des adhérents de la FFSA et du GEMA, sous l'égide de l'Association française de l'assurance (AFA).

L'application e-constat auto en dix points-clés :

- L'application e-constat auto est l'application officielle des assureurs français.
- Elle est gratuite et téléchargeable sur Apple Store et Google Play.
- Elle permet de déclarer facilement et rapidement un accident matériel à son assureur sur le modèle du constat amiable automobile papier.
- Elle est utilisable lors d'un accident entre deux véhicules terrestres à moteur (auto, deux et trois roues motorisés, etc), immatriculés et assurés en France (métropole et DOM) et n'ayant pas entraîné de dommages corporels. L'application est également utilisable lorsqu'un véhicule est seul accidenté.
- Elle permet de déclarer l'accident sur un ou deux smartphones.
- Elle permet de remplir sa déclaration en quelques minutes et en sept étapes.
- L'application e-constat auto facilite la déclaration grâce à des outils simples et pratiques d'aide au remplissage.
- Une fois la déclaration e-constat auto remplie et signée, aucune autre démarche supplémentaire n'est à effectuer.
- Les informations saisies sont sécurisées.
- Une version de démonstration est proposée aux assurés dès le téléchargement de l'application.

Une réponse aux nouvelles habitudes des Français

Cinq millions de constats amiables papiers sont traités annuellement par les assureurs. L'e-constat auto répond aux attentes des assurés qui recourent de manière croissante aux nouvelles technologies dans leur vie quotidienne.

Cette innovation s'inscrit également en cohérence avec l'engagement de la profession en matière de développement durable. Elle représente une étape importante dans le processus de dématérialisation des déclarations.

Enfin, l'application e-constat auto permet également d'accélérer le traitement et le règlement des sinistres.

Une application simple, rapide et fiable

L'application e-constat auto est dédiée aux accidents survenus entre deux véhicules terrestres à moteur (auto, deux et trois roues motorisés, etc.), immatriculés et assurés en France (métropole et DOM), n'ayant pas entraîné de dommages corporels. L'application est également utilisable lorsqu'un véhicule est seul accidenté.

Lors d'un accident entre deux véhicules, les assurés ont la possibilité de remplir l'e-constat auto sur un ou deux smartphones. Le caractère contradictoire du constat amiable papier est conservé : chaque assuré peut contrôler les informations saisies par l'autre conducteur. Un récapitulatif est ensuite transmis à chaque partie avant que l'e-constat auto ne soit signé.

Une fois l'e-constat auto signé, au doigt, sur l'écran du smartphone, il n'y a aucune démarche supplémentaire à effectuer. L'assuré reçoit un SMS de confirmation de la saisie de son e-constat auto, ainsi que le constat amiable en version PDF à son adresse email. Il n'est pas nécessaire d'imprimer le PDF mais il est conseillé de le conserver dans sa boîte mail. En parallèle, l'assureur reçoit l'e-constat auto en version PDF par voie électronique pour traitement.

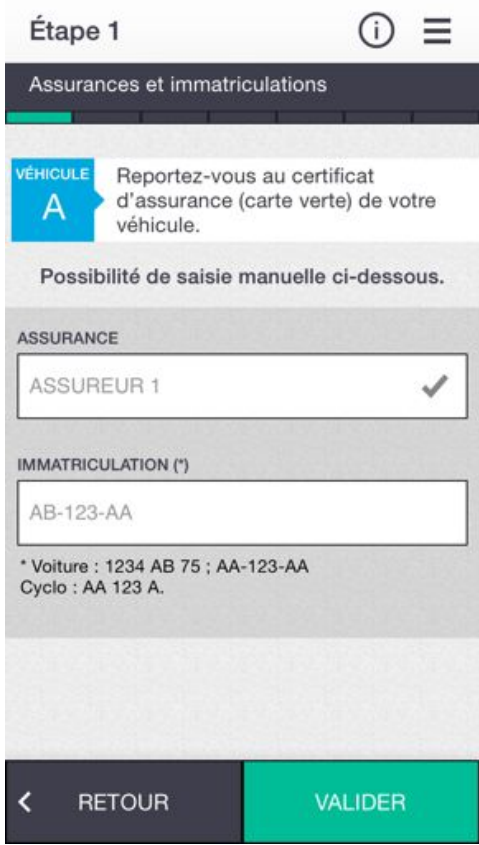

Il existe donc désormais deux façons pour l'assuré de remplir un constat amiable automobile : la version papier et l'application e-constat auto, ces deux possibilités ayant la même valeur juridique.

L'application e-constat auto : le mode d'emploi

L'assuré est guidé à chaque étape. L'e-constat auto reprend les rubriques du constat amiable papier et facilite la déclaration grâce à de nombreuses fonctionnalités :

- Pré-remplissage des informations personnelles
- Aide au remplissage de la déclaration
- Prise de photos
- Géolocalisation du lieu de l'accident
- Aide à la réalisation du croquis

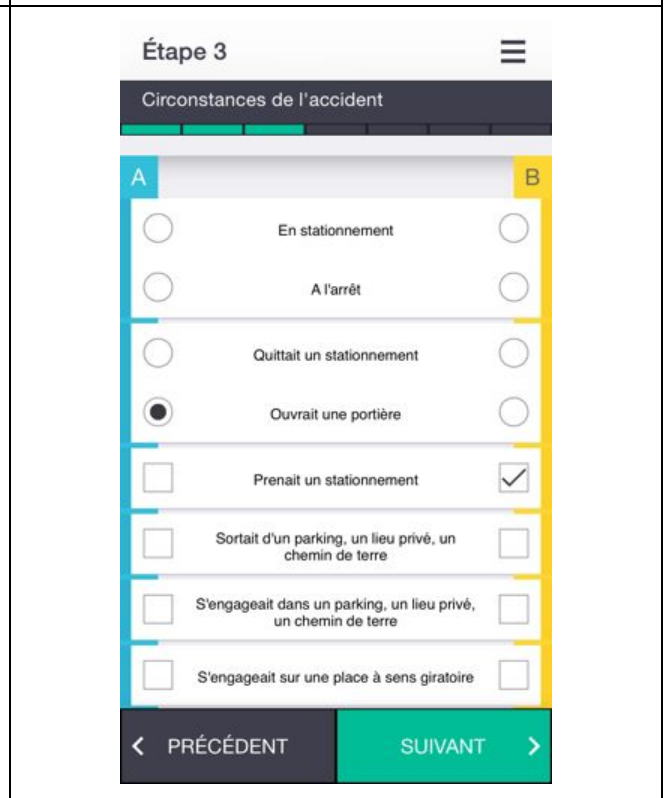
Les principales étapes :

1 - Identification de l'assureur et saisie du numéro d'immatriculation	2 - Informations sur le véhicule
 <p>Étape 1</p> <p>Assurances et immatriculations</p> <p>VÉHICULE A Reportez-vous au certificat d'assurance (carte verte) de votre véhicule.</p> <p>Possibilité de saisie manuelle ci-dessous.</p> <p>ASSURANCE</p> <p>ASSUREUR 1 ✓</p> <p>IMMATRICULATION (*)</p> <p>AB-123-AA</p> <p>* Voiture : 1234 AB 75 ; AA-123-AA Cyclo : AA 123 A.</p> <p>RETOUR VALIDER</p>	 <p>Étape 2</p> <p>Infos véhicule A : D. MARTIN</p> <p>VÉHICULE A Cette étape nécessite l'utilisation de l'attestation d'assurance (carte verte).</p> <p>NUMÉRO DE CONTRAT</p> <p>123456789</p> <p>NOM DE L'ASSURÉ OU RAISON SOCIALE</p> <p>MARTIN</p> <p>PRÉNOM DE L'ASSURÉ (facultatif)</p> <p>Dominique</p> <p>CODE POSTAL</p> <p>75011</p> <p>PRÉCÉDENT SUIVANT</p>

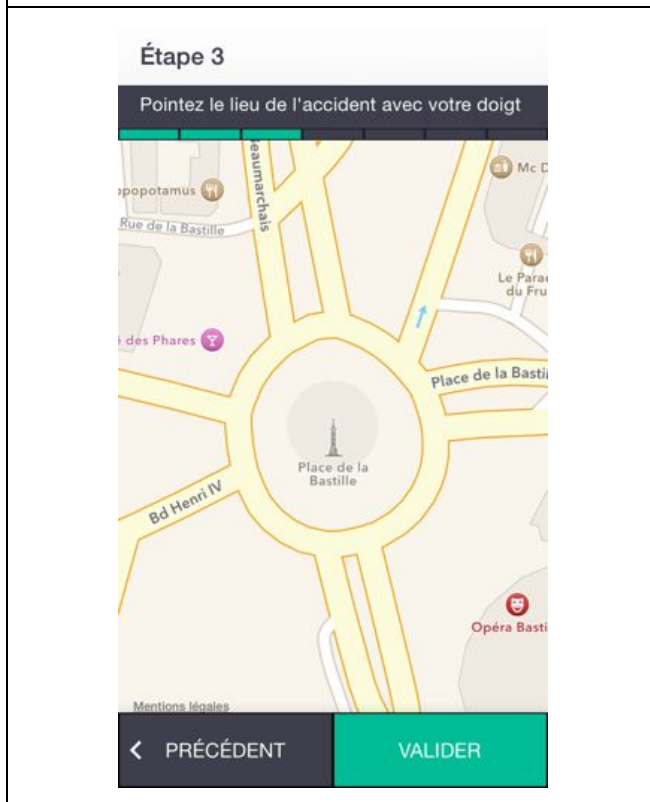
2 bis - Possibilité de prendre des photos pour illustrer les dommages



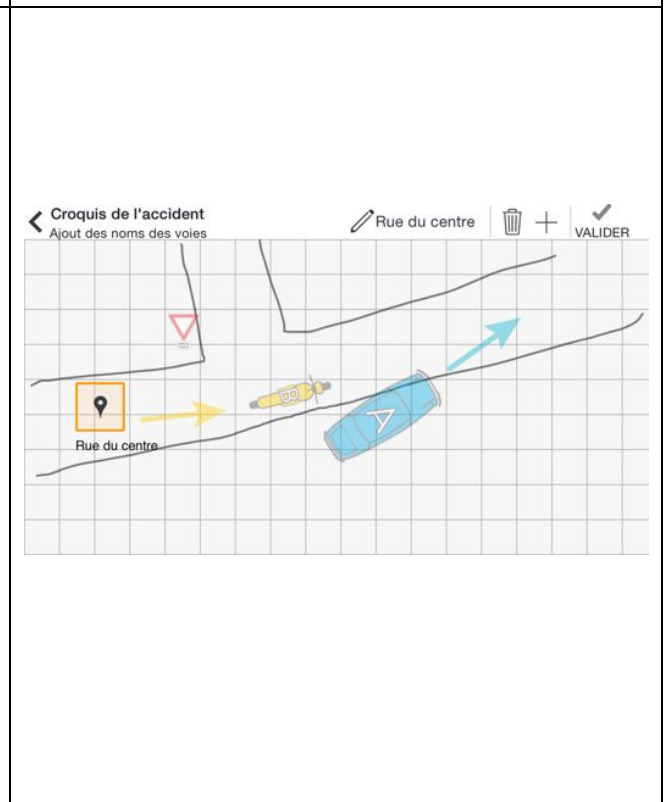
3 - Circonstances de l'accident



3 bis – Possibilité d'utiliser la géolocalisation



4 - Croquis de l'accident



5 - Observations complémentaires



6 - Prévisualisation du constat sous PDF et modification de la déclaration si besoin



7 - Signature de l'e-constat auto sur l'écran du smartphone



8 - Réception d'un SMS et d'un mail de confirmation avec l'e-constat auto en PDF



L'e-constat auto : les supports de communication

Un dispositif complet accompagne le lancement de l'application e-constat auto. L'objectif est de permettre à l'assuré de s'approprier cette nouvelle application en la présentant de façon pédagogique.

Un site dédié : www.e-constat-auto.fr

Sur ce site, les assurés pourront trouver toutes les informations sur l'e-constat auto : une présentation, un mode d'emploi, une rubrique questions / réponses et les liens pour télécharger directement l'application.

www.e-constat-auto.fr



Des vidéos explicatives

Directement consultables depuis le site Internet www.e-constat-auto.fr et sur Youtube, deux vidéos sont à la disposition des conducteurs :

- une vidéo « présentation »
- une vidéo « mode d'emploi »



L'Association française de l'assurance - AFA



L'Association française de l'assurance, créée en juillet 2007, a pour objet d'étudier les questions concernant l'activité d'assurance et d'exprimer publiquement des positions communes à tous les acteurs de la profession afin de garantir une large représentation du secteur.

L'association est présidée à tour de rôle, pendant trois ans, par les présidents de la FFSA et du GEMA, selon le principe de l'alternance. Le 18 juin 2014, le Conseil de l'Association française de l'assurance a confié à Bernard Spitz, président de la FFSA, la présidence de l'association. Pascal Demurger, président du GEMA, en est devenu le vice-président.

Les principaux sujets traités par l'association concernent le dommage corporel, les catastrophes naturelles, le changement climatique et le développement durable, la prévention des risques, la protection sociale avec notamment les questions de santé et de dépendance, la protection juridique, la formation, les réformes du cadre comptable et prudentiel avec le projet européen Solvabilité 2, la réforme du contrôle, le projet de statut de mutuelle européenne, la déontologie, l'égalité hommes-femmes, la fiscalité, le numérique ou encore les organismes professionnels.

L'Association française de l'assurance favorise un regroupement des moyens et une mise en commun d'outils d'études et d'analyses statistiques. En complément des structures déjà mises en place (commissions développement durable, déontologie, numérique), deux nouvelles commissions seront prochainement créées et concerneront les assurances de personnes et les assurances de biens et de responsabilité. Pour autant, chacune des organisations membre conserve à la fois son indépendance, sa structure et ses spécificités.

Kit presse

Disponible sur www.e-constat-auto.fr/presse.htm

- Dossier de presse
- [Logotype e-constat auto](#)
- [Images écrans de l'application e-constat auto](#)
- [Films de présentation de l'e-constat auto en format haute définition libres de droits](#)

Contacts presse AFA

FFSA	GEMA
Benoît Danton Tél : 01 42 47 93 80 Mob : 06 48 24 77 81 b.danton@ffsa.fr	Nathalie Irisson Tél : 01 53 04 16 21 Mob : 06 20 59 91 45 nathalie.irisson@gema.fr